

**Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)  
au Conseil intercommunal**

**N° 05 / 2017 du 25.10.2017**

**Demande de crédit de Fr 80'000.-- pour l'achat de deux bâtiments scolaires de type portacabines, sis sur la commune de Jorat-Mézières, à Carrouge, au 01.01.2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de Fr. 80'000. -- pour financer l'achat de deux bâtiments scolaires provisoires actuellement installés sur la Commune de Jorat-Mézières à Carrouge, au 01.01.2018. A noter que les deux autres portacabines également installés au même endroit seront achetés par la commune de Jorat-Mézières.

**1.1 Préambule**

Le résultat de l'étude de faisabilité du futur collège de Carrouge a démontré, en tenant compte de toutes les étapes nécessaires du calendrier, des délais et des crédits à voter, une mise à disposition des bâtiments scolaires en été 2021.

**1.2. Constat**

Après analyse du Comité de direction, l'installation et la location d'une première salle de classe en 2014 et d'une seconde en 2015, la situation comptable des coûts de location jusqu'en été 2021 est la suivante :

Location du 01.01.2018 au 31.07.2021, soit 43 mois à Fr. 2916.—	Fr	125'388.—
Achat au 01.01.2018	Fr	80'000. —
		<hr/>
Économie totale	Fr	45'388. —

**ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT**  
1083 Mézières

Les frais de démontage et de transports sont toujours à charge du locataire. En été 2021, le Comité de direction de l'ASIJ mettra en vente ces bâtiments et devrait trouver preneur facilement.

## **2. Financement**

L'investissement sera financé par la trésorerie courante.

### **2.1. Amortissement**

Amortissement sur deux ans, la première fois en 2019

## **3. Conclusion**

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ**

- Vu le préavis N° 05/2017 du Comité de direction du 25 octobre 2017
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **DÉCIDE**

**1. D'autoriser le comité de direction à effectuer l'achat de deux bâtiments scolaires de type portacabines, sis sur la commune de Jorat-Mézières à Carrouge, au 01.01.2018.**

**2. De financer ce montant par la trésorerie courante.**

**3. D'amortir ce montant sur deux ans la première fois en 2019.**

Au nom du Comité de direction

  
Etienne Cherpillod  
Président

  
Fabienne Blanc  
Secrétaire

Préavis adopté par le Comité de direction le 25 octobre 2017  
Délégués responsables : Muriel Prédi et Etienne Cherpillod